



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché et la demande associée du produit phytopharmaceutique
SORATEL

de la société **ADAMA FRANCE SAS**
enregistrées sous les **n° 2022-2440 et 2023-0346**

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 1^{er} décembre 2023,

Considérant qu'un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu,

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Informations générales sur le produit	
Nom du produit	SORATEL
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ADAMA FRANCE SAS 33 rue de Verdun 92156 SURESNES France
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	250 g/L - prothioconazole
Numéro d'intrant	794-2022.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 06/03/2024

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
00108036 Blé*Trt Part.Aer.*Fusariose à microdochium	0,8 L/ha	1/an	F (BBCH 69)
	Motivation du refus : L'usage est refusé car l'efficacité du produit n'a pas été démontrée et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.		
15103202 Blé*Trt Part.Aer.*Fusarioses	0,8 L/ha	1/an	F (BBCH 69)
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.		
00108034 Blé*Trt Part.Aer.*Helminthosporiose	0,8 L/ha	1/an	F (BBCH 59)
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.		
15103209 Blé*Trt Part.Aer.*Oïdium(s)	0,8 L/ha	1/an	F (BBCH 59)
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.		
15103214 Blé*Trt Part.Aer.*Rouille(s)	0,8 L/ha	1/an	F (BBCH 59)
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.		



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
15103221 Blé*Trt Part.Aer.*Septoriose(s)	0,8 L/ha	1/an	F (BBCH 59)
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.		
15203204 Crucifères oléagineuses*Trt Part.Aer.*Cylindrosporiose	0,7 L/ha	1/an	F (BBCH 73)
	Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidu sur chanvre, bourrache, cameline et sésame et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.		
15203201 Crucifères oléagineuses*Trt Part.Aer.*Maladies fongiques des siliques	0,7 L/ha	1/an	F (BBCH 73)
	Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidu sur chanvre, bourrache, cameline et sésame et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.		
15203207 Crucifères oléagineuses*Trt Part.Aer.*Oïdium(s)	0,7 L/ha	1/an	F (BBCH 73)
	Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidu sur chanvre, bourrache, cameline et sésame et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.		
15203202 Crucifères oléagineuses*Trt Part.Aer.*Sclérotinose	0,7 L/ha	1/an	F (BBCH 73)
	Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un risque de dépassement des limites maximales de résidu sur chanvre, bourrache, cameline et sésame et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.		



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
15503202 Lin*Trt Part.Aer.*Oïdium(s)	0,7 L/ha	1/an	F (BBCH 39)
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.		
00121015 Orge*Trt Part.Aer.*Fusarioses	0,8 L/ha	1/an	F (BBCH 59)
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.		
15103226 Orge*Trt Part.Aer.*Helminthosporiose et ramulariose	0,8 L/ha	1/an	F (BBCH 59)
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.		
15103225 Orge*Trt Part.Aer.*Oïdium(s)	0,8 L/ha	1/an	F (BBCH 59)
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.		
15103229 Orge*Trt Part.Aer.*Rhynchosporiose	0,8 L/ha	1/an	F (BBCH 59)
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.		
15103205 Orge*Trt Part.Aer.*Rouille(s)	0,8 L/ha	1/an	F (BBCH 59)
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.		



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
15103232 Seigle*Trt Part.Aer.*Rhynchosporiose	0,8 L/ha	1/an	F (BBCH 65)
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.		
15103208 Seigle*Trt Part.Aer.*Rouille(s)	0,8 L/ha	1/an	F (BBCH 65)
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les organismes aquatiques.		